



Réserve Naturelle
LANDES ET MARAIS DE GLOMEL

Communiqué de presse du 4 mai 2026

Depuis le début du mois d'avril 2026, les médias relaient une information selon laquelle des faits graves de pollution volontaire seraient intervenus en juillet 2021 par la société Imerys sur son site d'exploitation à Glomel.

Si cette contamination s'avérait confirmée, elle pourrait avoir généré une dégradation durable et profonde de la qualité des milieux de la réserve naturelle régionale de Glomel, sur les sites de Magoar et Penvern situés en aval de la carrière.

En décembre 2024 puis début avril 2026, des demandes de clarifications ont été adressées aux services de l'État par la Région, autorité de classement de la réserve naturelle, préconisant notamment la mise en place d'un suivi renforcé permanent des milieux naturels.

En tant qu'association gestionnaire de cette réserve, l'AMV a pour rôle de protéger les milieux notamment en alertant les pouvoirs publics. Dans ce contexte de vigilance et au-delà de la situation actuelle, il est impératif de renforcer les contrôles de protection des habitats et de la faune. L'AMV demande également aux services de l'État des analyses fiables et rigoureuses pour vérifier l'existence de pollutions et mesurer leurs incidences sur les espaces naturels de Glomel et en particulier la réserve naturelle régionale.



Association de mise en valeur des sites naturels de Glomel
5, Botsay 22110 GLOMEL
06 89 90 29 43 - a.m.v@free.fr

